Zeitschrift: Revue Militaire Suisse

Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse

Band: 4 (1859)

Heft: (16): Supplément au No 16 de la Revue Militaire Suisse

Titelseiten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 21.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

SUPPLÉMENT AU N° 16 DE LA REVUE MILITAIRE SUISSE 13 AOUT 1859.

RAPPORT

DU DÉPARTEMENT MILITAIRE FÉDÉRAL POUR L'ANNÉE 1858. (Suite).

L'état numérique des troupes appelées à l'école centrale a été le	suivan	1:
Etat-major de l'école	12	hommes.
Personnel d'instruction	24	D
Détachement du génie (compagnies de sapeurs n° 43 de Berne et		
nº 8 d'Argovie)	199))
Brigade d'artillerie nº I (formée de cadres et de recrues)	194))
Brigade d'artillerie nº II (formée de cadres et de recrues)	192	n
Brigade de cavalerie (dragons nº 10 de Berne et nº 17 de Vaud)	129	D
Brigade d'infanterie n° I (bataillons n° 26 de Vaud et n° 62 de		
Berne; compagnie de carabiniers nº 40 d'Argovie)	862	W
Brigade d'infanterie nº II (bataillons nº 4 d'Argovie et nº 74		
d'Unterwald; compagnie de carabiniers nº 14 de Neuchâtel)	834	n
Corps sanitaire	3 9	n

Total 2,485 hommes.

La première brigade d'artillerie et la première brigade d'infanterie étaient casernées dans la ville de Thoune, à l'exception de la compagnie de carabiniers d'Argovie qui était logée dans des baraques de paille. La seconde brigade d'infanterie, la seconde brigade d'artillerie et les troupes du génie campèrent; la cavalerie fut casernée au-dessus de ses écuries dans la métairie inférieure sur l'Allmend.

Les troupes ont été inspectées à plusieurs reprises pendant la durée de l'école. Comme le commandant de l'école ne pouvait entrer dans tous les détails nécessaires lors de son inspection, il fit faire ces inspections de détail par les chefs de corps.

Voici le résumé des rapports reçus à cette occasion : Les troupes du génie n'ont donné lieu à aucune observation; une partie des hommes de la compagnie de sapeurs d'Argovie étant entrée au service sous l'ancien règlement d'habillement, ce n'était pas leur faute si cette compagnie n'était pas habillée uniformément. Les résultats de l'inspection ont été de même très satisfaisants pour l'artillerie; il devait en être ainsi dans une école composée de recrues et de sous-officiers nouvellement nommés, parce que dans les écoles de recrues des années précédentes on n'avait souffert aucune irrégularité, soit dans l'équipement, soit dans l'habillement.

La compagnie de cavalerie n° 10 était sans contredit la mieux montée et la mienx équipée; la tenue mérite toute louange. Dans la compagnie n° 17 l'équipement était moins complet, l'habillement moins uniforme et la qualité des chevaux inférieure.

L'aspect extérieur des deux compagnies de carabiniers était tout à fait avantageux, mais une inspection minutieuse fit découvrir que la compagnie n° 40 était